

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Limoges Métropole s'engage dans un projet de renforcement de la ceinture maraîchère péri-urbaine sur son territoire. En parallèle, afin de développer les filières de proximité, la Communauté urbaine accompagne les producteurs locaux. L'objectif prioritaire de ce plan est de pouvoir augmenter le nombre de producteurs en production maraîchère et de renforcer leurs modèles économiques.

Qu'est-ce que le PAT ?

Le Projet Alimentaire Territorial, aussi appelé **PAT**, vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le but de ce projet est également de **développer l'agriculture sur le territoire** de Limoges Métropole et d'**améliorer la qualité de l'alimentation**.

Le projet développé par la Communauté urbaine a pour ambition de **développer les filières alimentaires de proximité** en déployant des actions comme le renforcement des productions locales, l'optimisation des circuits de distribution ou l'approvisionnement des consommateurs et de la restauration hors domicile en produits locaux.

Après 3 années de mise en œuvre, la stratégie de Limoges Métropole s'est renouvelée autour, de 4 axes adoptés par le Conseil Communautaire en février 2020.

Axe 1: Renforcer le pôle maraîchage et déployer le dispositif de test d'activité «Pouss & Bio» ▼

Pouss & Bio : l'espace test maraîcher

Le pôle maraîchage de Limoges Métropole est situé à Verneuil-sur-Vienne. Composé d'environ 15 ha, l'objectif de ce site est d'**assurer la promotion du maraîchage biologique** mais aussi de **soutenir la production locale**. Il est composé d'un espace test agricole maraîchage bio, appelé Pouss & Bio, et d'un **jardin coopératif en bio**.

Cet espace test maraîcher réunit l'ensemble des conditions nécessaires pour tester son activité avant de s'installer réellement. Ce dispositif met à disposition des porteurs de projets un cadre légal d'exercice du test d'activité, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et un dispositif d'accompagnement et de suivi.

Concrètement, le dispositif Pouss & Bio c'est :

- > **Parcelle individuelle d'1 hectare** : 500 m² de serre, un container de stockage (15m²), une réserve d'eau de pluie.
- > **Matériel et locaux en commun** : tracteurs et outils tractés, bungalow d'accueil, tunnel de stockage 125 m², local de stockage frigorifique.
- > **Accompagnement technique et humain**, avec un accompagnement spécifique sur les débouchés en restauration scolaire.
- > **Portage juridique et comptable**, dans le cadre d'un contrat CAPE, signé avec la couveuse d'activité de BGE.

Si vous avez un projet d'installation en maraîchage BIO et que vous souhaitez le tester avant de voler de vos propres ailes, l'espace test maraîcher de Limoges Métropole est fait pour vous.

Le jardin coopératif du pôle maraîchage

Le jardin coopératif du pôle maraîchage de Limoges Métropole est un **espace de production légumière bio pour les habitants des quartiers prioritaires** de la Ville de Limoges. Ouvert gratuitement, la production réalisée est ensuite partagée entre les habitants bénévoles participants.

Soutenu par Limoges Métropole et par l'État dans le cadre du Contrat de ville, ce jardin collaboratif permet de fournir des légumes bio à des familles qui n'ont pas les ressources suffisantes pour accéder à une alimentation saine.

Au-delà de l'intérêt nutritionnel, ce projet comporte une forte **dimension sociale** en favorisant les rencontres entre des habitants qui ne se connaissent pas. Il offre également l'occasion à ces personnes, jusqu'alors plutôt sédentaires, de faire une réelle activité physique.

Ce sont les Amis de la Dronne et l'association Interval qui animent le jardin et organisent le covoiturage ou le transport en mini bus. Les plants sont offerts par l'association Jardins de Cocagne.



Consultez le site terres de cabanes (<http://www.terresdecabanes.org>) pour plus de renseignements

Axe 2: Favoriser le développement des terres agricoles et l'installation grâce à une stratégie foncière adaptée



Pour tendre vers une véritable ceinturemaraîchère, il est indispensable d'**installer des producteurs supplémentaires**. Le foncier est donc un enjeu important.

C'est pourquoi Limoges Métropole assure une veille permanente afin que les porteurs de projet puissent s'installer définitivement sur le territoire.

Grâce à l'association **Terre de liens** et la **Chambre d'agriculture**, des terrains sont quotidiennement visités afin de déterminer leur potentiel en maraîchage. Sachant qu'un terrain à fort potentiel maraîcher doit réunir les conditions suivantes :

- > Minimum 1,5 ha.
- > Présence d'eau naturelle (cours d'eau, sources...)pouvant être utilisée pour irriguer. Il s'agit de l'élément le plus indispensable à l'installation d'une productionmaraîchère.
- > Proximité avec un réseau d'eau potable et une ligneélectrique.
- > Sol cultivable.

Si vous connaissez un terrain comme celui-ci ou une ferme à vendre ayant ces caractéristiques, contactez Limoges Métropole au **05 55 42 25 81**. Vous pouvez également contacter [l'association Terre de Liens \(https://terredeliens.org\)](https://terredeliens.org) au **09 70 20 31 13**.

Afin de renforcer les modèles économiques des producteurs, Limoges Métropole engage des actions pour soutenir l'adaptation des pratiques aux enjeux du changement climatique en menant des projets sur la recherche de solutions de gestion de l'eau ou en soutenant le pôle de compétitivité agri sud-ouest en faveur de l'innovation.

Par ailleurs, l'enjeu de la filière est aussi l'adaptation aux attentes des consommateurs notamment la restauration scolaire.

Restauration scolaire

La restauration scolaire est un débouché à développer prioritairement du fait des injonctions de l'Etat et des habitants pour plus de produits bio, sous label et locaux.

Plusieurs communes **se sont engagées en 2017 dans une Charte**. Elle comprend des engagements en termes de pourcentage de produits locaux et un plan d'actions personnalisé :

- > **Plan de formation** : introduire des produits locaux dans les marchés publics, introduire des produits bio et locaux en maîtrisant son budget, utiliser l'outil Agrilocal, lutter contre le gaspillage alimentaire...
- > **Rencontres professionnelles** : producteurs locaux et responsables de restauration scolaire.
- > **Tests d'introduction** de certaines gammes de produits locaux dans les menus sur une année complète : pomme de terre, carotte, œuf, yaourt...
- > **Projets pédagogiques** de sensibilisation des élèves.
- > **Actions ciblées** sur le gaspillage alimentaire.
- > **Bilan annuel** du pourcentage d'introduction de produits locaux.

Ce plan évolue chaque année pour s'adapter aux avancées et aux besoins des restaurants scolaires dans l'avancée de leurs démarches.

Cette charte évoluera en 2021, pour s'adapter aux besoins de collectivités selon leur niveau d'avancement dans leurs démarches.

Axe 4: Renforcer le tissu de l'industrie agro alimentaire en s'appuyant sur une filière alimentaire forte. ▼

Limoges Métropole vise à augmenter la valeur ajoutée des productions. Pour de nombreux produits alimentaires issus des filières viande et lait par exemple, la transformation peut notamment permettre d'augmenter la valeur du produit et/ou de ses sous-produits ou co-produits.

C'est pourquoi Limoges Métropole met en œuvre un projet baptisé «Etude d'une filière viande locale, durable». Ce projet est lauréat de l'appel à projet régional circuits courts 2019. Il a pour objectif de soutenir la filière viande locale en misant sur l'abattoir et la structuration de la filière vers des produits à haute valeur ajoutée (bio et transformés) adaptées à la demande. Il s'agit d'une étude sur les leviers et les freins au développement de la filière bio locale avec une étude des outils d'abattage et de transformation et des produits les plus adaptés (ex: viande hachée...). Projet soutenu financièrement par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets coopération pour le développement des circuits alimentaires locaux 2019.



Enquête consommation de viande en Limousin

Cette étude a été réalisée entre juin et septembre 2022 par l'Université de Limoges pour le compte de Limoges Métropole, ayant pour objectif de connaître les habitudes d'achats et de consommation de viande sur le territoire.

Concrètement, à quoi sert le PAT ?

Le PAT sert tout d'abord à **préserver l'environnement** :

- > Limiter les déplacements entre la production et les débouchés;
- > Conserver des espaces agricoles (préservation du climat, du paysage, du cadre de vie);
- > Apprendre la saisonnalité et l'alimentation;
- > Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ensuite, le PAT permet d'**agir au niveau social** :

- › Recréer des liens entre les agriculteurs et les habitants;
- › Faciliter l'accès pour tous les habitants à des produits locaux;
- › Fournir une nourriture de qualité pour tous;
- › Apporter un accompagnement social global grâce à l'agriculture et à l'alimentation;
- › Donner l'accès aux plus démunis à des aliments de qualité;
- › Soutenir une profession en difficultés sociales;
- › Donner accès à des terres aux personnes isolées ayant peu de moyens.

Enfin, le PAT **développe aussi l'économie** :

- › Professionnaliser les porteurs de projet pour assurer leur viabilité;
- › Apporter un support pédagogique pour les apprentis professionnels;
- › Soutenir les producteurs locaux en leur apportant du matériel;
- › Faciliter l'installation de porteurs de projet;
- › Sensibiliser à l'achat local;
- › Organiser les débouchés pour pérenniser les producteurs.

Ils soutiennent le PAT :





● AGROBIO 87 ●





département
Haute-Vienne



GRAINE
D'AVENIR



EPLEPPA de Limoges et du Nord
Haute-Vienne



INTERBIO
Nouvelle-Aquitaine

Association interprofessionnelle BIO régionale



République Française

PREFET
DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE

PROGRAMME NATIONAL POUR
L'ALIMENTATION
NOTRE MODELE
A DEL' **AVENIR**



La SCIC Ceinture Verte du Terroir de Limoges

Dans le cadre du PAT, Limoges Métropole participe à la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du Terroir de Limoges**, née le 30 septembre 2021 et en est à l'initiative.

La SCIC associe les collectivités locales, les structures de développement agricole, les maraichers et tous les acteurs du territoire désireux de contribuer à l'accélération de la relocalisation alimentaire : organismes de formation, banques mutualistes, investisseurs solidaires...

Elle a pour mission de favoriser l'installation d'exploitations maraîchères permettant, demain, de nourrir le territoire. L'objectif est de relocaliser la production de légumes frais sur le territoire en achetant du foncier et en aménageant des fermes pour les mettre à disposition de porteurs de projets en maraîchage.

> **Participer au développement de la coopérative**

Le capital est ouvert à des investisseurs solidaires qui peuvent souscrire des parts sociales avec un horizon d'investissement long et un retour attendu de 2% par an. Ils participeront également à la gouvernance du projet.

Toutes les informations sur le site de la SCIC Ceinture Verte du Terroir de Limoges. (<https://www.laceintureverte.fr/terroir-de-limoges>)